

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

10 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix juin, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. ANQUETIL David, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM et Mmes ANQUETIL David, LECLERC Gaëlle, VALLIN Morgan, MASSELINE Stéphane, MASSON Régine, LANGLOIS CHANGARNIER Julie, LEDO Nadine, BAUDRY Laurence et LEDO Antoine.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT – EXCUSE : M. LEMETTAIS Christophe donne pouvoir à Mme LECLERC Gaëlle et M. RESSE Olivier

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MASSON Régine

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité.

17~ Assurance : détermination du choix d'assureur pour 2022 Délibération 2021.021

Monsieur le Maire donne la parole à Mme MASSON Régine qui a réalisé le travail suivant :

- Rappel des cotisations d'assurances actuelles en matière de prestations et de coût
- Comparaison avec des communes aux alentours au niveau de la protection juridique et la multirisque commune
- Consultation de deux autres compagnies d'assurance,
- Comparaison de la prime totale pour des services identiques,
- Résumé des coûts de l'assurance de la commune sur quinze ans pour information.

Il apparait que le coût total des assurances était de 7642 euros en 2020, l'assureur contacté a fait une proposition au montant de 3889 Euros pour la même couverture pour 2021, soit un rabais commercial de 50% sans justification.

Cette proposition reste supérieure pour des prestations identiques comparativement aux autres propositions. La proposition de la SMACL s'élève à 2633 Euros et celle de GROUPAMA à 3021 Euros.

Le Conseil municipal, après débat a délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- De résilier tous les contrats avec la compagnie actuelle à compter du 31/12/2021. Nous n'avons pas reçu de réponses à nos demandes d'explications afin de justifier des écarts de prix importants et récurrents sur une période de 15 ans par rapport au niveau du marché. Un courrier sera notifié.

- D'approuver la proposition de GROUPAMA ci-dessus à compter du 01/01/2022, sélectionnée pour des critères de proximité et de spécialisation des assurances des collectivités.
- D'autoriser M le Maire à signer les nouveaux contrats

18~ Périscolaire

Délibérations 2021.022

M. le Maire rappelle les différentes actions qui ont été faites pour le périscolaire :

Une convention entre les communes membres (Thiouville et Normanville), les directrices d'école, l'inspecteur académique et le Président de la 3CA a été établie pour le fonctionnement du RPC et du périscolaire. Le document est en cours de signature.

Les devis ont été signés suite à la dernière réunion de conseil. Les travaux devront commencer en juillet.

Une réunion s'est tenue le 8 juin avec M. le Maire, 3 conseillères, les membres du périscolaire et la représentante du service enfance et jeunesse de la 3CA dans les locaux du nouveau périscolaire.

Nous avons pris note des remarques suivantes :

- Mettre en place une protection des radiateurs fontes
- Sécurisation du périmètre extérieur de la cour par une clôture

Il a été conseillé de conserver les plantations et les pommiers dans la future cour.

Accès au périscolaire matin et soir, modification de la circulation dans le village :

Afin de faciliter l'entrée vers le périscolaire, deux contraintes nous obligent à modifier la circulation. La rue de l'école est étroite, (la largeur ne permet pas une circulation simultanée de deux véhicules). L'orientation des piliers oblige à une manœuvre délicate.

Le parking du périscolaire se situera sur la cour actuelle de l'école (côté terrain de tennis). L'accès au parking se fera uniquement en passant par la rue de la forge.

Le conseil municipal décide de mettre en place une signalisation aux abords de la mairie :

- « sens interdit sauf riverains et cars » de 7h-9h et 16h-19h : du n°22 rue de l'école à 136 rue de l'école
- « interdiction de tourner à gauche » en sortant du parking de la mairie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de mettre en place la signalisation correspondante.

Une commission RPC sera créée, l'objectif est d'assurer le suivi du RPC/périscolaire. Julie CHANGARNIER, Antoine LEDO et Gaëlle LECLERC représenteront la commune pour cette commission. Il faudra associer un parent d'élève de Thiouville.

Afin de réguler la vitesse dans le village, Monsieur le Maire propose :

- Un traçage piéton « rue de la forge »
- Des bandes rugueuses « rue de la forge » ou Restreinte de section « rue de la forge »
- Restreinte de section « rue du calvaire »

Après examen des propositions, le conseil municipal délibère :

Restreinte de section « rue de la forge » avec l'entreprise Signature. La restreinte de section sera d'une largeur de 3 m environ mais franchissable pour des véhicules d'une largeur hors tout de 4 m. Un devis va être demandé auprès de l'entreprise et sera pris en charge par le budget communal. Ces travaux étaient initialement pris en charge par la communauté de communes de la côte d'Albâtre mais le budget ne le permet pas cette année.

Les conseillers municipaux de la rue de la Forge estiment que la proposition du traçage piéton ne va pas faire ralentir la circulation et les ralentisseurs en version bandes rugueuses sont trop bruyants. Par conséquent, ces propositions sont abandonnées

Les autres travaux rue du Calvaire, restreinte de section sont reportés à l'année prochaine.

20~ Questions diverses

- Proposition : Une convention pour la location de la classe actuelle sera étudiée ultérieurement en fonction de l'évolution de la pandémie et après installation de la kitchenette.
- Les tours de garde pour la tenue du bureau de vote des dimanches 20 et 27/06 ont été établis. (En cas d'empêchement temporaire d'une personne, celle-ci devra trouver un remplacement).

- Urbanisme :

- Le bassin de captage des eaux de ruissèlement des plaines « rue du bout de la ville » a été corrigé au niveau de son captage hydraulique. L'alimentation réalisée à l'origine était partiellement détournée entre deux talus. Un accord avec le propriétaire voisin a permis la création d'une ouverture de talus pour alimenter le bassin au point bas. L'espace entre les deux talus a été comblé. La communauté de commune de la cote d'albâtre a effectué ces travaux avec l'assistance technique du syndicat mixte des bassins versants de Valmont Ganzeville

- Le syndicat mixte des bassins versants de Valmont Ganzeville a présenté son projet pour contenir les inondations récurrentes du 748 Rue du calvaire et du 60 rue de la forge. Le syndicat souhaite créer une mare « tampon » avec une noue de surverse qui canaliserait l'eau vers la plaine en utilisant une canalisation sous la route du calvaire qui a été retrouvée.

- Vente d'une maison route du bois »

• 5 (cinq) demandes de régularisation sont en cours pour des abris de jardin existants ou à construire ainsi qu'une demande de régularisation de travaux.

- Protection incendie : une convention a été passée avec le syndicat Caux Central et la dimension des requis de surface pour les différentes tailles de réserves ont été fournies.
- Logement Logéal : un nouveau locataire arrivera début juillet.
- Tapages nocturne et diurne au lotissement. Nous avons reçu des plaintes en Mairie et nous avons demandé un retour au calme auprès des habitants.
Un courrier a été notifié à SEMINOR pour nous aider dans ce sens et appuyer notre demande d'enlèvements de véhicules non utilisés.
- Un incident s'est produit dans le lotissement au soir du 6 juin, entre jeunes du village et qui aurait pu avoir des conséquences dramatiques. L'intervention de la gendarmerie et des pompiers a été nécessaire, trois jeunes ont été blessés, il y a eu aussi des dégradations sur du matériel privé.

Les parents doivent veiller sur les jeunes et les aider en cette période difficile. Il est impératif de contenir tous ces débordements.

Ces enfants sont tous nos enfants. La gendarmerie a lancé un appel au calme.

- Avancement des travaux du chemin : les travaux devraient être terminés prochainement et nous souhaitons tourner la page sur cette période. Des poteaux seront installés pour signaler l'emplacement des bornes afin de délimiter le chemin. Le chemin sera interdit à la circulation dans l'immédiat jusqu'à la fin des travaux.
- Il apparaît nécessaire, au vu de la largeur effective des chemins de randonnée de refaire un point sur ces bornages.
- Attribution d'une parcelle à un habitant pour les jardins familiaux
- Prévoir une édition de la gazette en septembre avec un article sur la fibre
- Les panneaux de randonnée interdisant l'accès seront installés en juillet.
- Demander des devis pour les guirlandes de Noël afin de délibérer pour le prochain conseil.
- Un courrier sera adressé aux associations pour leur notifier l'avis favorable à la reconduction des subventions. Les sommes sont identiques à l'année dernière car l'équipe municipale a souhaité les encourager et les soutenir. Le village doit revivre et déjà les associations se pressent pour reprendre les activités au plus tôt. Nous demandons aux associations d'attendre la fin des travaux et la réorganisation des salles. Les réunions pourront reprendre en conformité avec les exigences sanitaires du moment. Les présidents des associations sont les garants de cette exigence sanitaire.

- Le fauchage des voies communales sera effectué cette année par l'entreprise BARBAY, semaine 24
- Allocation chauffage : 2 personnes éligibles et 2 demandes en attente
- La mairie sera fermée du 2/08 au 20/08.
- La commune organisera le départ en retraite de Carol le 5 septembre 2021.
- Un cadeau va être offert à l'institutrice, Mme Lefebvre qui nous quittera à la fin de cette année scolaire.
- Site Internet : mettre les noms des conseillers municipaux

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 30.